



Union interfédérale des agents de la Fonction Publique FO
46, rue des petites écuries 75010 PARIS
contact@fo-fonctionnaires.fr // 01-44-83-65-55

Communiqué de presse

Covid-19 et maladie professionnelle

FO Fonction publique attaque le décret gouvernemental

Depuis plusieurs semaines, Force Ouvrière essaie de faire entendre raison au Gouvernement sur l'absurdité des dispositions prises dans le texte sur la reconnaissance en maladie professionnelle de la Covid-19 (décret n° 2020-1131 du 14 septembre 2020 relatif à la reconnaissance en maladies professionnelles des pathologies liées à une infection au SARS-CoV2).

En effet, ce texte instaure une nouveauté qui crée une inégalité sans précédent en renvoyant la reconnaissance de la Covid-19 comme maladie professionnelle non au fait d'avoir contracté la maladie mais en fonction de la thérapeutique mise en place, notamment l'oxygénothérapie ou toute autre forme d'assistance respiratoire.

Malgré de très nombreuses interventions, le gouvernement ne répond pas à nos sollicitations et clairement ne veut pas prendre ses responsabilités. Pour FO Fonction publique, cela est inacceptable !

A quoi cela sert-il de féliciter les personnels et louer leurs engagements dans les services (de santé, de police, pénitentiaires, des douanes, de l'enseignement, des secteurs de la petite enfance, de collecte des ordures ménagères etc...) si c'est pour ne pas les protéger lorsqu'ils ont contracté la maladie dans l'exercice de leurs missions ?

C'est pourquoi FO Fonction publique (au titre de l'UIAFP-FO) a décidé de prendre ses responsabilités en déposant une requête en justice contre ce décret.

Nous vous tiendrons informés des suites de ce dossier.

Paris, le 04 novembre 2020